

FORMULE 3

CONSENTEMENT À LA RÉUNION DE PARCELLES

(Loi sur la propriété condominiale, L.N.-B. 2009, c. C-16.05, art. 45(1))

L'association condominiale _____ n^o _____ atteste que les propriétaires des parties communes ont tenu un vote sur la réunion des parcelles n^{os} _____ lors d'une rencontre qui a eu lieu à cette fin le _____ 20____ et que les propriétaires possédant au moins 60 % des parties communes ont voté en faveur de la réunion.

SIGNÉ, SCELLÉ ET REMIS

en présence de :

Signature – nom en lettres moulées, poste